ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 94178

Texte de la question

M. Maxime Gremetz expose à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche la situation de délabrement du collège Édouard-Lucas de Renancourt à Amiens. Construit en 1971, il est le seul de sa génération à ne pas avoir fait l'objet d'une véritable rénovation et l'état des classes, du mobilier et des bâtiments est déplorable. Malgré la demande du conseiller général du canton, la majorité du conseil général n'a pas choisi de rénover ce collège qui pourtant se trouve en ZEP, sous prétexte de difficultés financières. Il lui demande s'il n'est pas possible de prélever des crédits du ministère de l'éducation nationale pour les affecter au conseil général avec l'impératif absolu que ces crédits exceptionnels soient utilisés pour une réhabilitation immédiate du collège Édouard-Lucas.

Données clés

Auteur : M. Maxime Gremetz
Circonscription : Somme (1re circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94178
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5065